

Commune d'Orival



Conseil Municipal du Mardi 23 juillet 2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 23 juillet 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 11/07/2024		Secrétaire de séance :	
	Affichage le : 12/07/2024		Madame LACAILLE Véronique	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 23 juillet 2024	DUCHESNE Daniel	P	LACAILLE Véronique	P
	DEVAUX Loïc	PVR	LAGNEL Jérôme	P
	COLANGE Philippe	P	LEROY Fabien	P
	GONCALVES Sérafina	P	PELLETIER Émilie	P
	ALARD Daniel	PVR	RACKO Nathalie	P
	BEAUCHEF Antoine	P	ROGISTER Danielle	P
	CATHERINE Laurent	A	TURQUIER Didier	PVR
	DOHERTY Sonia	A	<i>Formant la majorité des membres en exercice</i>	
	Pouvoir (s) : Monsieur TURQUIER Didier à Monsieur COLANGE Philippe Monsieur DEVAUX Loïc à Madame LACAILLE Véronique Monsieur ALARD Daniel à Madame ROGISTER Danielle			
	Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir			

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire ouvre la séance à 18h36.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 30 mai 2024 + ERRATUM séance du 04 avril 2024

Lecture du conseil municipal du 30 mai 2024 + ERRATUM séance du 04 avril 2024 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire et signature des élus de l'approbation + ERRATUM.

Monsieur Le Maire tient à rectifier le compte rendu de la séance du 4 avril 2024 comme suit :

Dans les demandes de subventions concernant le comité des fêtes d'ORIVAL la mention «L'octroi d'une subvention au Comité des Fêtes d'Orival est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal. » est le résultat d'une concertation de l'Assemblée délibérante hors conseil afin d'éviter une erreur de vote des membres de droit relevée par le public en fin de séance. L'octroi de la subvention est fait dans la légalité avec la délibération n°2024-22.

Dans le tableau des votes des subventions, une erreur de comptage pour l'association ASPRO il faut prendre en compte 12 POUR et non 13 ce qui ne change en rien l'attribution de la subvention à l'unanimité favorable. Il s'agit d'une erreur de plume.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire préconise de mettre sur Intramuros la nouvelle adresse mail de la mairie : **mairie@orival76.fr**.

2. Décision Modificative n°1 et Décision Modificative n°2 (Décision du Maire) du 9 juillet 2024

Monsieur Le Maire évoque la nécessité d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement aussi bien en recette qu'en dépense concernant :

-Les recettes en Fonctionnement permettent d'abonder les dépenses en Fonctionnement.

-Régularisation totale de l'annulation de dette du chapitre 67 au chapitre 65. Un virement de crédit a été opéré du compte 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) vers le compte 65741 (Ménages) d'un montant de 1 431.08€ le 09 juillet 2024.

-Régularisation des cessions (scooter 322€ et étuve 300€)

-Régularisation des versements TCCFE 2024 suite réception notification Métropole (article 73141)

-Régularisation de l'assurance (articles concernés 619 et 6161)

Il est proposé d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2024 :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Ch. – 011 Dépenses en	Charges à caractère général	
Art. - 60632	Fournitures de petit équipement	5 300€
Art. - 6064	Fournitures administratives	5 000€
Art. -61551	Matériel Roulant	322€
Art. – 6161	Multirisques	6 609.62€
Art. - 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000€

Ch. – 012 Dépenses en	Charges de personnel et frais assimilés	
Art. - 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	62 318.37€
Ch. - 65 Dépenses en	Autres charges de gestion courante	
Art. - 65741	Ménages	38 784.24€
Ch. – 66 Dépenses en	Charges financières	
Art. - 6618	Intérêts des autres dettes	1 000€
Ch. - 013 Recettes en	Atténuations de charges	
Art. - 6419	Remboursements sur rémunérations du	38 574.66€
Art. - 619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur	6 609.62€
Ch. – 73 Recettes en	Impôts et Taxes	
Art. – 73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	5 097.79€
Ch. – 74 Recettes en	Dotations, Subventions et Participations	
Art. – 742	Dotations aux élus locaux	3 320€
Ch. - 75 Recettes en	Autres charges de gestion courante	
Art. - 752	Revenus des immeubles	12 562.24€
Art. - 75888	Autres	6 800€
Ch. – 76 Recettes en	Produits Financiers	
Art. – 761	Produits de participations	3.53€
Ch. – 024 Recettes	PRODUITS DES CESSIONS	622€

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Ch. – 023 Dépenses en	VIREMENT A LA SECTION	-622€
Ch. – 65 Dépenses en	Autres charges de gestion courante	
Art. – 65888	Autres	-9 775.47€
Ch. - 67 Dépenses en Fonctionnement	Charges exceptionnelles	
Art. - 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-40 968.92€
Ch. – 021 Recettes en Investissement	VIREMENT DE LA SECTION	-622€
DÉTAIL PAR SECTION		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	124 334.23€
	Réductions	51 366.39€
Recettes :	Ouvertures	622€
	Réductions	622€
ÉQUILIBRE		
Solde Ouvertures		50 744.39€
Solde Réductions		50 744.39€

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'approuver la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 en l'état. 			

3. CFU : Compte Financier Unique (pour information)

Monsieur HAUSS, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie propose à la commune de passer au Compte Financier Unique à partir de 2025, pour les comptes 2024. Ce passage sera obligatoire pour les comptes de 2026 de toute façon. En terme de prérequis, le passage au CFU implique l'utilisation de paramètres de transmission du budget que la commune remplit. Afin d'anticiper et de faciliter cette échéance, la commune est prête à passer au CFU.

Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire évoque une meilleure visibilité et Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire conclut sur le fait qu'il y aura plus de temps pour s'adapter.

4. Fonds d'Aide aux Jeunes

Considérant l'intérêt de poursuivre cette action visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le conseil municipal est invité à autoriser le versement de la somme de 198.95€ (montant de 0.23€ par habitant soit 198.95€ (0.23x865),

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
• De participer au financement du FAJ pour l'année 2024 à hauteur de 198.95€			

5. Projet salle d'activité (pour information)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire informe l'Assemblée que suite à la réunion avec l'architecte, l'obligation de disposer des pieux à 25 000€/pieu et sous Val Doré il y en a 7, va trop augmenter le coût de la salle en plus des branchements aux différents réseaux (électricité, eau...). Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, précise que la première étude était pourtant concluante. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, rétorque que l'architecte a vendu l'affaire sans eau ni électricité alors qu'il avait signalé ce manquement. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire assure que le projet serait subventionné à 80% mais d'un montant plus élevé. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale s'insurge de l'utilité des démarches. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire répond à près de 500 000€ la commune ne peut plus s'engager. Mais qu'en contrepartie un préau serait abordable car pas besoin d'eau ni d'électricité. La salle d'activité devient exclusivement un dortoir, la salle informatique, à l'étage (qui ne sert plus) devient la salle d'activité. Le transfert de classe est impossible pour cause d'accessibilité. Le matériel pour les activités extérieures serait entreposé soit au pied des escaliers sous le préau actuel, soit dans un cagibi prévu sous le futur préau. Et le matériel pour les activités intérieures dans la petite pièce à l'étage à côté de la salle. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, intervient en parlant des finances concernant l'étalement sur 2 ans des charges sociales non réglées en 2022 et 2023 car la commune ne peut pas payer en une seule fois et évoque la facilité de caisse fermée par le percepteur. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, répond que c'est faux, tu n'es jamais là et tu sais tout.

6. Gestion animaux errants

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire expose le fléau que représente la gestion des animaux errants mais la commune assume ses responsabilités en précisant que le nourrissage des animaux sauvages y compris les chats errants est interdit. Affichage à faire et information sur Intramuros pour l'interdiction de nourrissage. Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème} Adjoint au Maire, précise que c'est quand même humain de s'occuper des petits chats tout comme les humains. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire conclut sur l'engagement de chacun.

7. Dossier n°10 : Aide Sociale et aide banque alimentaire

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire informe que les 24 colis distribués en 2023 avec la convention de la banque alimentaire coûtent à la commune 35.28€ (avis de sommes à payer au CCAS de St Aubin réglé fin juin 2024).

a) Aide sociale (dossier n°10)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire expose la situation concernant la politique communale favorisant les aides sociales aux Orivalais sous condition de revenu,

Bon alimentaire de 40€ d'urgence octroyé le 15 juillet dernier

Dettes de 1200€ auprès de son bailleur en attente de preuve, son avocat doit faire un courrier.

Perte de travail suite invalidité, il est dans l'attente d'une reconnaissance d'invalidité et d'une éventuelle pension

Proposition d'aide directe auprès du bailleur, quel montant ? (sous réserve de la fourniture des documents)

Détail financier

Ressource mensuelle : 1379.19€ France Travail

Charges mensuelles	Montant
Télécommunications (32.32€+42.99€)	81.81€
Prêts (119.43€+79.25€+124€)	322.68€
Loyer	590.00€
Assurances (58.12€+6.41€+6.77€+8.35€)	79.65€
Mutuelle	23.80€
EDF	100.00€
Total	1197.94€
Reste à vivre	181.25€

Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, s'interroge sur les droits de la personne à bénéficier à l'APL.

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal fait remarquer le montant des remboursements de crédits.

Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal s'interroge sur la nature des prêts. Monsieur DUCHESNE Daniel,

Maire, répond sur le fait de ne pas juger mais plutôt être compréhensif et évoque ses moments difficiles

financièrement. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, propose d'aider financièrement cette

personne de la moitié de la dette en attendant la pension d'invalidité. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller

Municipal, insiste sur le fait que la pension n'est pas certaine dans l'immédiat. Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème}

Adjoint au Maire, fait remarquer que la situation est mensuelle donc récurrente, une aide supplémentaire serait à

prévoir une fois prochaine.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer pour une aide de 590€ (montant du loyer) auprès du bailleur directement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		

A l'unanimité favorable

Pour	Contre	Abstention (s)
13	0	0

- De financer un loyer de 590€ auprès du bailleur (Dossier n°10) sous réserve des documents fournis.

b) Aide banque alimentaire (dossier n°10)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire expose la situation concernant la politique communale favorisant les aides alimentaires aux Orivalais sous condition de revenu, Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, se

demande comment fait cette personne pour se nourrir d'ici la semaine prochaine. Monsieur BEAUCHEF Antoine,

Conseiller Municipal, répond qu'il lui reste 181€ pour vivre.

Demande de mise en place d'un colis par semaine auprès de la banque alimentaire

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre favorablement à la demande (Dossier n°10) de colis alimentaire via la banque alimentaire de Saint Aubin lès Elbeuf avec 1 colis par personne et par semaine 			

8. Dossier n°11 : Aide sociale et Aide banque alimentaire

a) Aide sociale (dossier n°11)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire explique à l'assemblée la situation.

Une femme avec 2 enfants (17 et 11 ans) Rendez-vous d'évaluation scolaire pris en septembre

Ressources mensuelles : aucune

Charges mensuelles	Montant
Engie	19.48€
Loyer	450.00€
Total	469.48€

La dame a une Carte d'identité française, a vécu longtemps à l'étranger et vient de revenir en France.

Demande d'aide humaine pour les démarches en cours pour RSA, CAF, Sécurité sociale avec la participation d'un membre du Conseil disponible en journée. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, s'interroge sur l'existence d'une pension alimentaire et précise que les démarches administratives ne sont pas faciles et que l'on met de côté les usagers s'ils ne sont pas autonomes en informatique. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, répond tout dépend d'où elle vient. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, demande si elle habite ORIVAL. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, insiste sur cette évidence sinon il n'y aurait pas dossier et que le fait d'être accompagnée d'un élu peut avoir plus de poids. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal et Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale se portent volontaires pour apporter l'aide nécessaire demandée.

Organisation d'une réunion entre Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, la bénéficiaire et les élus volontaires pour aider dans les démarches.

b) Aide banque alimentaire (dossier n°11)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire explique à l'assemblée la situation.

Demande de 3 colis par semaine auprès de la banque alimentaire

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		

BEUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre favorablement à la demande (Dossier n°11) de colis alimentaire via la banque alimentaire de Saint Aubin lès Elbeuf avec 1 colis par personne et par semaine. 			

9. Questions et informations diverses :

a) Effectifs École 2024/2025

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire communique les effectifs ci-dessous :

TPS-PS-MS : 22 élèves

GS-CP : 21 élèves

CE : 24 élèves

CM : 19 élèves

Total : 86 élèves

+3 éventuelles inscriptions à venir :

1CP : En attente de la décision de justice par rapport à la garde de l'enfant

2 extérieurs : 1TPS et 1 CE1

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, précise que suite à la commission des affaires scolaires il y a 3 enfants en attente. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, rebondit sur le rendez-vous d'évaluation scolaire évoqué au dernier point en demandant si l'enfant de 11 ans fait partie des effectifs des élèves de CM. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire précise par expérience personnelle que l'évaluation scolaire est prévue pour les enfants étrangers et qu'à 11 ans l'enfant est au collège.

b) 2^{ème} banderole expo / Fête de la noix / Bons d'achat pour les prix du salon

Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, précise que pour l'exposition peinture d'avril la commune possède deux banderoles. Monsieur BEUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, demande si à la fête de la noix, il y aura bien des producteurs de noix ? Information confirmée par Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire demande si pour l'achat d'une banderole il y a un devis ? Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, indique un montant de 180€ peut-être moins. Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème} Adjoint au Maire, propose d'évoquer le sujet pour délibérer au prochain conseil. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, insiste sur le fait de mettre à l'ordre du jour le devis banderole au prochain conseil. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, demande à l'Assemblée de voter pour les montants de bon d'achat pour les prix du salon de peinture en proposant cette répartition :

-50€ pour le prix Peinture

-50€ pour le prix Photo

-50€ pour le prix Public

-20€ pour le prix École

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEUCHEF Antoine	X		

CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
• D'acquiescer les bons d'achat comme développé ci-dessus.			

c) Téléthon les 29/30 novembre et 1^{er} décembre 2024

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, insiste sur le fait d'avoir besoin d'aide pour gérer le Téléthon 2024. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, évoque l'organisation d'un loto. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, alerte sur les délais d'organisation d'un loto et de la disponibilité de la salle. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire : L'organisation peut se faire courant septembre. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire exprime son inquiétude concernant le délai et suggère de réunir sa commission. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire : La demande de Monsieur GUILLOTIN d'abonder une partie du Téléthon avec son loto. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, la salle est disponible le 10 novembre. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire : On peut aussi faire le loto à Lucy Eudes. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal : Non c'est trop petit. L'Assemblée débat sur la préparation de la salle.

Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème} Adjoint au Maire, quitte la séance à 19h49.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, précise qu'il faudrait inviter la personne spécialisée dans les lotos à la réunion de commission. Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, insiste sur le fait que le Téléthon n'est pas qu'une question de commission.

d) Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe l'Assemblée de la réception d'une candidature au niveau des services techniques. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, s'interroge si la candidature est pour l'été. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, précise que pour une embauche la commune n'a pas de sous. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, évoque le fait d'étudier les candidatures que l'on reçoit. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale : On n'a pas de jeunes cette année ? Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire : Si on en a.

e) Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe l'Assemblée sur la formation des élus sur la gestion de crise.

f) Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, sollicite l'Assemblée pour l'organisation de la Semaine Bleue et la participation financière de la collation par la commune. Madame ROGISTER Danielle, Conseillère Municipale, précise que la semaine bleue est la première semaine d'octobre. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut en indiquant mettre ce point au prochain conseil.

Clôture de la séance à 19h56.

Madame LACAILLE Véronique

Monsieur DUCHESNE Daniel



Secrétaire de séance

Maire d'ORIVAL